



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue le mardi 10^e jour de janvier 2023 à 19 h, dans la salle municipale du conseil située au 2^e étage de l'hôtel de ville de Val-Morin, 6120, rue Morin, Val-Morin.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour
2. Adoption – Premier projet de règlement numéro 738 intitulé «Règlement du plan d'urbanisme»
3. Adoption – Premier projet de règlement numéro 739 intitulé «Règlement sur les permis et certificats»
4. Adoption – Premier projet de règlement numéro 740 intitulé «Règlement de zonage»
5. Adoption – Premier projet de règlement numéro 741 intitulé «Règlement de lotissement»
6. Adoption – Premier projet de règlement numéro 742 intitulé «Règlement de construction»
7. Adoption – Premier projet de règlement numéro 745 intitulé «Règlement sur les dérogations mineures»
8. Adoption – Premier projet de règlement numéro 746 intitulé «Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble»
9. Parole aux contribuables
10. Levée de la séance

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 6^e jour de janvier 2023.

Caroline Nielly
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, CAROLINE NIELLY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6 janvier 2023 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 janvier 2023.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a vertical line and a loop, representing the name Caroline Nielly.

Caroline Nielly
Directrice générale
et greffière-trésorière